

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE À  
LA SALLE #3 DU CENTRE POLYVALENT, LE LUNDI 17 MAI 2021 À  
20h00.

**Sont présent(e)s :**

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller :	siège n° : 3
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Serge Fournier, conseiller :	siège n° : 5

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

**Sont absents :**

M<sup>me</sup> Bianca Gagnon, conseillère : siège n° : 6

Les membres du Conseil forment quorum.

**Ouverture de la séance**

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 20h03, aucune personne n'assiste à la séance.

Conformément à l'article 156 du *Code municipal*, l'avis de convocation a été donné à tous les membres du conseil, au moins trois jours avant la séance. Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation conformément au Code Municipal du Québec.

**Ordre du jour**

1. **Ouverture d'assemblée**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Vente de la niveleuse Champion à la Municipalité de La Rédemption**
4. **Embauche de monsieur Éric Rioux**
5. **Demande de contribution financière au programme « Bâtiments communautaires verts et inclusifs »**
6. **Demande d'aide professionnelle à la MRC de La Mitis pour monsieur Benoît Cayer**
7. **Période de questions basée uniquement sur les points à l'ordre du jour**
8. **Clôture et levée de l'assemblée**

**21-05-078 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Deschênes

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**21-05-079 3 - VENTE DE LA NIVELEUSE CHAMPION À LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION**

**Monsieur Sylvain Deschênes demande un ajournement, il est 20h05. La reprise se fait à 20h20 sur proposition de monsieur Sylvain Deschênes.**

**ATTENDU** l'achat par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski d'une nouvelle niveleuse de marque Volvo;

**ATTENDU** l'intérêt de la Municipalité de La Rédemption de se procurer une niveleuse;

**ATTENDU QUE** les deux municipalités se sont entendues sur une transaction à 15 000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Fournier

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de vendre à la Municipalité de La Rédemption la niveleuse de marque Champion, modèle D71DR, série 71015712118345 au coût de 15 000\$ sans taxes percevables ;

**QUE** cette transaction est conditionnelle à la réussite d'un examen mécanique de la nouvelle niveleuse de marque Volvo acquise le 13 mai 2021;

**QUE** la vente est telle que vue au niveau de la condition de la niveleuse Champion;

**QUE** monsieur Frédérick Lee soit mandaté et autorisé à signer les documents de la SAAQ ainsi que tous autres documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**21-05-080 4- EMBAUCHE DE MONSIEUR ÉRIC RIOUX**

**ATTENDU QUE** le départ en année sabbatique de monsieur Jean-Denis Bernier à titre de responsable des travaux publics ;

**ATTENDU QU'**après avoir ouvert le poste de responsable des travaux publics à l'interne et en ensuite à l'externe, le comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Éric Rioux;

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes,

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski procède à l'embauche de monsieur Éric Rioux à titre de responsable des travaux publics par intérim;

**QUE** les conditions de travail de monsieur Rioux soient celles qui prévalent à la convention collective en vigueur entre la municipalité le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 1142.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**21-05-081 5 - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROGRAMME  
« BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES VERTS ET INCLUSIFS »**

**ATTENDU QUE** le toit du Centre Polyvalent laisse infiltrer de l'eau ;

**ATTENDU QUE** suite à l'inspection des assureurs de la municipalité ces derniers ont demandé d'apporter des correctifs à cette situation ;

**ATTENDU QUE** des estimés des coûts ont été demandés par la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel autorise monsieur Louis-George Lévesque à effectuer une demande au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski au programme « Bâtiments communautaires verts et inclusifs » ;

**QUE** le directeur général monsieur Frédérick Lee et le responsable des loisirs monsieur Louis-George Lévesque soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**21-05-082 6 - DEMANDE D'AIDE PROFESSIONNELLE À LA MRC DE LA MITIS  
POUR MONSIEUR BENOÎT CAYER**

**ATTENDU QUE** le dossier d'une demande d'aide financière pour la réfection du toit du Centre polyvalent nécessite l'encadrement de la part de la MRC de La Mitis;

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Deschênes

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande à la MRC de La Mitis qu'on lui assigne une ressource dans le cadre de la demande au programme « Bâtiments communautaires verts et inclusifs » ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7- PÉRIODE DE QUESTIONS BASÉES UNIQUEMENT SUR LES POINTS  
À L'ORDRE DU JOUR**

**21-05-083 8- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

**DE** lever l'assemblée il est 20 h 24

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire

\_\_\_\_\_  
Frédérick Lee  
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes, maire